



## Vers une structuration nationale des producteurs laitiers fermiers

Retour sur la journée du 17 Novembre : Réunion constitutive de l'UNPLF  
Union Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers

Echo des Fermiers n°103  
Décembre 2015

Pour tout renseignement  
contacter :

A.V.D.P.L. H.N.

Hélène LE CHENADEC

Cité de l'agriculture  
B.P. 71  
76233 Bois Guillaume Cedex

Téléphone : 02 35 60 13 78  
Mobile : 06 68 66 76 27  
Télécopie : 02 35 61 38 43  
Mail : avdplhn@sarlait.fr

Ce document a été réalisé  
grâce au concours financier de  
la Région Haute-Normandie



Responsable de publication :  
Bernard GOIS  
Rédaction :  
Hélène LE CHENADEC

### Qu'est ce que l'UNPLF ?

L'UNPLF résulte de la volonté des responsables nationaux de la filière laitière fermière de regrouper les associations et syndicats de producteurs fermiers des 3 espèces (bovins, ovins, caprins) au sein d'une même instance nationale. Cette structuration nationale a pour ambition de gagner en lisibilité et en poids politique pour ainsi mieux défendre la filière laitière fermière.

### Quel est le rôle de l'UNPLF ?

L'UNPLF joue un rôle aussi bien au niveau local qu'au niveau national ou encore européen. Des services seront apportés aux structures locales afin de renforcer la défense et l'accompagnement des producteurs. Au niveau national, l'UNPLF interviendra auprès de la DGAL afin de défendre les producteurs fermiers adhérents en cas d'alerte sanitaire et de situation conflictuelle avec l'administration.

### Déjà de nombreux travaux réalisés :

La commission fermière de la FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait) et de la FNEC (Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres) sont moteurs dans le suivi des dossiers fermiers qui ont bénéficié aux producteurs fermiers, tels que le GBPH fermier, la note de service du 7 novembre 2011, dite « note de flexibilité », ou encore l'arrêté matériaux traditionnels.

### Les travaux en cours :

Plusieurs travaux sont actuellement menés par ces commissions fermières, tels qu'une veille sur la réglementation sanitaire et l'étiquetage ; le projet Ferlis (tolérance de Listéria dans le beurre) ; l'avancement sur le projet « Actions Techniques Fermières » financé par FranceAgriMer (travail sur les autocontrôles, sur la gestion des alertes sanitaires, sur la flexibilité...) ; la défense de la position « pas d'obligation d'étiquetage nutritionnel pour les produits laitiers fermiers » ; un travail sur un système assurantiel pertes d'exploitation pour les producteurs fermiers ; une réflexion sur un mode de différenciation des producteurs fermiers face à des revendeurs de produits laitiers.

### Vers un réseau européen :

Le réseau européen des producteurs laitiers fermiers et artisanaux existe en tant qu'association loi 1901, Farmhouse and Artisan Cheesemakers European network - FACEnetwork, et a pour vocation de représenter et défendre les intérêts spécifiques des « petites fromageries ». Il est aujourd'hui composé de structures professionnelles et techniques de 14 pays européens.

Diverses actions ont permis d'obtenir des fonds de la commission européenne pour la rédaction d'un GBPH fermier au niveau européen ; d'obtenir des mesures de flexibilité pour les petits ateliers, d'obtenir un siège dans les Groupes de Dialogue Civil de la commission européenne, ce qui nous permet de donner notre position sur de nombreux sujets et d'avoir accès à l'information ; de comparer l'application de la réglementation dans les différents pays et d'élaborer des positions communes sur des sujets d'actualité.

### Comment l'AVDPL adhère-t-elle à l'UNPLF ?

L'AVDPL cotise à hauteur de 50 € par producteur et par an. Cette cotisation est nécessaire pour faire vivre l'UNPLF, c'est-à-dire pour se doter de moyens humains nécessaires pour mener à bien les actions.

### Annonces :

A vendre : C15 isotherme, 200 000 km. Contact : 06 60 89 81 25.

